

Politique d'annulation et de remboursement aux activités Fadoq-Région Mauricie

Remboursement d'une activité / sortie

Toute demande d'annulation de présence et de remboursement doit être soumise par écrit. Les services rendus en totalité ne sont pas remboursables.

Pour une annulation de moins de sept jours avant le début l'activité, 15 % de la somme sera retenue.

Pour une annulation 48 heures avant le début de l'activité, aucun remboursement ou crédit ne sera effectué.

Remboursement d'un cours/activité de plusieurs semaines.

Pour une annulation moins d'une semaine avant le début des cours, 10% du coût total sera retenu.

Si les cours ont débutés : remboursement au prorata des cours qui ont eu lieu jusqu'à un maximum de 2 cours. Une pénalité de 10 % sera également applicable.

Exemple : 10 cours d'espagnol à 100 \$. Annulation après 2 cours (20 \$ utilisés).

*Remboursement : $80 \$ - (10 \% * 80 \$) = 72 \$$ sera remboursé.*

Aucun remboursement ou crédit possible après le troisième cours.

Service offert par un tiers

Lors d'une annulation de l'inscription à une activité offerte par un tiers, la politique d'annulation et de remboursement du tiers prévaut.

Annulation d'une activité par la Fadoq-Région Mauricie

La FADOQ-Région Mauricie se réserve le droit d'annuler toute activité à l'horaire. Dans ce cas, les personnes inscrites sont informées personnellement et les frais d'inscription seront remboursés en totalité OU annulés.

*En tout temps une personne qui a fait la demande de remboursement devient inadmissible aux préinscriptions.

** La Fadoq-Région Mauricie peut exceptionnellement autoriser un remboursement des frais d'inscription dans le cas d'un abandon qui survient après le début d'une activité ou d'un cours pour des raisons de santé SEULEMENT (certificat médical à l'appui).

*** Un tiers peut être un travailleur autonome, une compagnie commerciale ou tout autre fournisseur de services.